



POLITIQUE D'ATTENTE POUR LES CORRESPONDANCES CIT ROUSSILLON

Principes généraux visant à favoriser le respect des correspondances au CIT Roussillon

Le bon jugement des chauffeurs et la communication entre eux seront toujours les facteurs les plus importants pour gérer avec succès les correspondances des clients prévues à l'horaire. Bien qu'une règle générale soit mise de l'avant pour aider les chauffeurs à gérer leur assignation, cette règle ne devrait jamais prendre le dessus sur les directives émises par l'inspecteur de réseau présent sur le terrain.

Étape 1) Il est **primordial** que les chauffeurs connaissent les circuits avec lesquels ils sont censés correspondre, dans une direction ou dans l'autre. Il y a en effet, des correspondances recommandées aux horaires publiés à l'intention des clients et ces derniers s'attendent à rencontrer ces correspondances dans leurs déplacements.

Étape 2) Tel que mentionné plus haut, la communication entre chauffeurs est un aspect **indispensable** au bon fonctionnement des correspondances. Si le circuit avec lequel le chauffeur est censé correspondre n'est pas arrivé à quai au moment du départ du chauffeur, ce dernier a **l'obligation** d'effectuer un appel radio avant de quitter. Cet appel a pour objectif de connaître la position de l'autobus en correspondance et son retard afin d'éviter que les véhicules ne se croisent à l'entrée/sortie du stationnement incitatif.

Étape 3) Le **temps d'attente** d'une correspondance prévue qui est en retard n'est pas fixe et peut varier en fonction de la période de la journée. En effet, le niveau de service offert (fréquence des départs) n'est pas toujours le même et peut occasionner des délais d'attente trop longs pour les usagers si la correspondance est manquée.

Période de pointe AM – 5h55 à 9h00

À ce moment de la journée, la majorité des usagers effectueront un transfert d'une navette locale vers un circuit express. Il est de la responsabilité du chauffeur du circuit express de s'assurer que les circuits avec lesquels il doit correspondre soient arrivés avant de quitter (étape 1 et 2).

En heures de pointe, la règle générale voudra que le chauffeur n'ait pas à attendre l'arrivée de ses correspondances prévues si cela engendre un retard **excédant les trois (3) minutes sur le départ du circuit express**. Toutefois, cette règle sera **plus souple** en épaulement de pointe, c'est-à-dire au début et à la fin de la pointe lorsque les fréquences entre deux départs sont moins élevées (étape 3).



En effet, lorsque le temps d'attente entre deux départs excède les 10 minutes, le chauffeur du circuit express doit attendre **cinq (5) minutes**.

Période hors pointe – 9h00 à 15h50 et 19h00 à 1h00

En période hors-pointe et la fin de semaine, l'intervalle entre les départs est de 1 heure. En règle générale le chauffeur doit attendre **jusqu'à dix (10) minutes**.

* **Derniers départs du soir** : Les chauffeurs qui effectuent les derniers départs en circuit **30A ou 30B** doivent obligatoirement attendre leur correspondance en circuit express, et ce, peu importe le temps de retard annoncé.

Période de pointe PM – 15h50 à 19h00

À ce moment de la journée, la majorité des usagers effectueront un transfert d'un circuit express vers une navette locale. Il est de la responsabilité des chauffeurs des navettes locales de s'assurer que le circuit express avec lequel elles doivent correspondre soit arrivé avant de quitter (étape 1 et 2).

En heures de pointe, la règle générale voudra que le chauffeur n'ait pas à attendre l'arrivée de ses correspondances prévues si cela engendre un retard excédant **les trois (3) minutes sur le départ du circuit local**. Toutefois, cette règle sera **plus souple** en épaulement de pointe, c'est-à-dire au début et à la fin de la pointe lorsque les fréquences entre deux départs sont plus élevées (étape 3).

En effet, lorsque le temps d'attente entre deux départs excède les 15 minutes, le chauffeur du circuit local doit attendre **cinq (5) minutes**.

* **Correspondance circuit 38 / Gare Sainte-Catherine** : Les chauffeurs qui effectuent les départs en circuit **38** en correspondance avec les arrivées du train de banlieue à la gare Sainte-Catherine doivent attendre au minimum **cinq (5) minutes** ou au maximum du temps de battement alloué entre deux départs en cas de retard sur la ligne Candiac. Pour la **dernière arrivée prévue à 18h45**, le chauffeur doit obligatoirement attendre l'arrivée du train de banlieue, et ce, peu importe le temps de retard annoncé.

Condition routière extrême en pointe PM

Dans l'éventualité où les conditions routières seraient particulièrement mauvaises et que des retards importants **généralisés** à tous les circuits express auraient lieu sur le réseau (**plus de 20 minutes de retard**), le transporteur devra suivre les consignes suivantes :



- 1) Un **inspecteur** de réseau devra être présent au stationnement incitatif de Georges-Gagné pour coordonner les arrivées des express avec les départs en local;
- 2) Les chauffeurs des circuits express Montréal et Longueuil devront annoncer leur arrivée à la **sortie 42 (Sorel-Tracy / Saint-Constant / Ste-Catherine)** et ceux du circuit express Lasalle à l'intersection **R-132/Rue Centrale**.
- 3) Les navettes locales devront suivre leur **horaire régulier**, à moins qu'un circuit express soit à l'un des **points d'approche** mentionnée ci-dessus. L'inspecteur de réseau sera responsable de coordonner les transferts au meilleur de ses capacités. La communication entre les chauffeurs demeure le meilleur moyen d'offrir un service de qualité à la clientèle malgré les aléas de la route.